

# INTERNATIONALE

# GARANTIE LIMITÉE

La présente garantie certifie que ce Spa de la société PDC International Inc. est exempt de toute malfaçon tant au niveau des matériaux que de la fabrication, à compter de la date de livraison ; cette garantie vaut pour L'ACHETEUR ORIGINAL ET UNIQUEMENT L'ACHETEUR ORIGINAL, UNIQUEMENT A L'EMPLACEMENT DE LIVRAISON ORIGINAL. Cette Garantie Limitée commence à partir de la date de livraison du spa à l'acheteur original, ou un (1) an après la date de fabrication si la livraison est postérieure de plus d' un (1) an à la fabrication.

## GARANTIE 35 ANS SUR LA STRUCTURE

La société PDC International Inc. garantit la structure de la coque des spas des Séries LX et SE, à savoir les renforcements en fibre de verre, contre toute défectuosité de matériau ou de fabrication comme suit : cent pour cent (100%) sur le remplacement ou les coûts de réparation (au prix magasin) de la première (1<sup>ère</sup>) année à la vingtième (20<sup>e</sup>) année ; soixante-quinze pour cent (75%) sur le remplacement ou les coûts de réparation (au prix magasin) de la vingt-et-unième (21<sup>e</sup>) année à la vingt-cinquième (25<sup>e</sup>) année ; cinquante pour cent (50%) sur le remplacement ou les coûts de réparation (au prix magasin) de la vingt-sixième (26<sup>e</sup>) année à la trente-cinquième (35<sup>e</sup>) année. Le spa est garanti contre les fuites ; cela signifie que sa structure restera en bon état pour peu que son usage soit strictement limité à contenir de l'eau, et qu'il n'y aura pas de perte d'eau au travers de la coque en fibre de verre d'origine défectueuse (matériau ou fabrication). Les termes « remplacement et coûts de réparation » se réfèrent au prix de vente en magasin d'une coque de même modèle au moment présent ou aux frais de réparation actuellement appliqués par PDC International Inc. à sa clientèle pour un problème identique ou comparable, hors soldes et offres spéciales. De plus, le terme « garantie sur la structure » ne comprend pas la finition intérieure du spa, ni les accessoires installés en usine ou la plomberie de base, la boiserie et les équipements techniques. PDC International Inc. se réserve le droit de réparer ou de remplacer, et tout remplacement ou toute réparation aura pour temps de garantie uniquement le temps restant de la garantie du produit original.

## GARANTIE 15 ANS SUR LA FINITION DE SURFACE

La société PDC International Inc. garantit la finition Acrylique et Granite de ses Spas des Séries LX et SE contre tout boursoufflage ou fissuration dû à un défaut de matériau ou de fabrication, comme suit : cent pour cent (100%) sur la réparation ou le remplacement (au prix magasin) de la première (1<sup>ère</sup>) année à la cinquième (5<sup>e</sup>) année ; cinquante pour cent (50%) sur la réparation ou le remplacement (au prix magasin) de la sixième (6<sup>e</sup>) à la quinzième (15<sup>e</sup>) année. La garantie ne s'applique pas à la décoloration ou à la diminution d'éclat. Les termes « remplacement et coûts de réparation » sont définis comme ci-dessus. De plus, le terme « garantie sur la finition » ne comprend pas la structure du spa, ni les accessoires installés en usine ou la plomberie de base, la boiserie et les équipements techniques. PDC International Inc. se réserve le droit de réparer ou de remplacer, et tout remplacement ou toute réparation aura pour temps de garantie uniquement le temps restant de la garantie du produit original.

## GARANTIE 3 ANS SUR LES EQUIPEMENTS ET LA PLOMBERIE

La société PDC International, Inc. garantit les Spas des Séries SE et LX à leur propriétaire original à compter de la date d'achat originale les composants électriques installés en usine, spécifiquement les pompes, le générateur de chaleur et les systèmes de commande, de même que les parties plomberie installées en usine, contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour une période de trois (3) ans. Cette garantie couvre uniquement les pièces et ne saurait s'appliquer à la main-d'œuvre et aux frais d'envoi des pièces. La garantie ne couvre pas l'usure normale ni les pièces sujettes à l'usure telles que (liste non exhaustive) les raccords des pompes, le support des pompes, les lumières, les lentilles de couleur, les systèmes à l'ozone, les fusibles, les repose-têtes, la finition du meuble, les filtres, les joints, et les parties amovibles des jets, lesquelles sont garanties exemptes de tout défaut de matériau et de fabrication au moment de la livraison. La présente garantie ne couvre pas les systèmes stéréo ni les équipements liés au divertissement. Tout remplacement de pièce couvert par cette garantie aura pour temps de garantie uniquement le temps restant de la garantie du produit original.

## LIMITES DE LA GARANTIE

CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS aux défauts causés par négligence, transformations, mauvaise utilisation, accidents, ou vandalisme intentionnel. Les actes de négligence les plus courants invalidant cette garantie incluent par exemple : (1) l'utilisation de produits chimiques ou détergents non indiqués pour les spas ou utilisés en quantités non acceptables. Merci de vous reporter aux instructions présentées dans votre guide d'utilisateur pour maintenir correctement l'équilibre chimique requis ; (2) l'absence de protection adéquate de votre spa contre les températures extrêmes ; il est possible à cet égard de se procurer des couvertures thermiques ainsi que d'autres accessoires ; et (3) l'installation incorrecte de la part d'acheteurs qui soit installent eux-mêmes leur spa, soit engagent quelqu'un d'autre pour l'installer. Comme spécifié dans votre guide d'utilisateur, votre spa doit être installé sur une surface plane pour les spas portables, ou bien du sable doit être remblayé de façon adéquate contre les côtés du spa dans le cas des spas encastrés dans le sol. Le non-respect de ces simples instructions entraînera des tensions excessives à certains endroits du spa, donnant lieu à des fissures. Avant de remblayer avec du sable, ou avant d'installer une plateforme autour du spa, vous devez remplir d'eau votre spa afin de vérifier qu'il n'y a pas de fuite.

Une fois que le spa est installé et en place, PDC International, Inc. ne saurait être tenu pour responsable de fuites ou autres défauts relatifs au spa, sauf comme indiqué dans la présente Garantie Limitée. **Lorsque vous réfléchissez à l'endroit où vous installez votre spa, soyez prêts à l'éventualité, hautement improbable, que votre spa se vide rapidement.**

## DECHARGE DE RESPONSABILITE

EN AUCUN CAS le fabricant ne saurait être responsable de payer tout ou partie des dépenses engagées par l'acheteur pour accéder plus facilement à la partie du spa nécessitant réparation, ou dans le cas où cet accès est bloqué ou empêché par des modifications, altérations ou ajouts construits par l'acheteur après l'achat original du spa, et/ou l'accès à l'intérieur du spa a été modifié après la livraison originale (si le spa a été livré par le fabricant ou son agent) pour empêcher cet accès ou le rendre plus coûteux.

PDC International, Inc. n'autorise aucun vendeur, représentant ou quelconque personne à présumer de toute autre responsabilité de PDC International, Inc. dans la vente ou l'expédition des produits spécifiés plus haut. PDC International, Inc. se réserve le droit d'apporter des changements ou des améliorations sur ses produits sans avoir pour autant l'obligation de modifier les produits auparavant achetés. Les Garanties Limitées ci-dessus débutent au moment de la livraison à l'acheteur, à l'emplacement de livraison original, ou un (1) an après la date de fabrication, si la livraison est postérieure de plus d'un (1) an à la fabrication.

Tous frais devant être payés par l'acheteur suivant les termes de cette garantie devront être réglés à l'avance à l'ordre de PDC International, Inc. PDC International, Inc. ne fait et n'autorise aucune autre garantie expresse ni aucune autre déclaration, par écrit ou sous une autre forme, que la présente garantie exposée ci-dessus ; cette garantie remplace expressément toutes les autres garanties, responsabilités ou obligations que PDC International, Inc. peut avoir. **LA DUREE DE TOUTE GARANTIE TACITE, Y COMPRIS LES GARANTIES TACITES DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UNE UTILISATION PARTICULIERE SE RAPPORTANT A LA COQUE DU SPA, EST LIMITEE A 6 (SIX) ANS A COMPTE DE LA DATE D'ACHAT PAR L'ACHETEUR ORIGINAL. LES RECOURS DE L'ACHETEUR EN CAS DE DEFAILLANCE DU PRODUIT SOUS LES TERMES DE TOUTE GARANTIE TACITE, Y COMPRIS LES GARANTIES TACITES DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UNE UTILISATION PARTICULIERE, SONT LES MEMES ET STRICTEMENT LES MEMES QUE SOUS LES TERMES DE LA GARANTIE EXPRESSE CI-DESSUS ;** à savoir la réparation ou le remplacement du spa à la discrétion de PDC International, Inc., sous réserve de paiement par l'acheteur des frais consécutifs à la dépréciation du produit, des frais de main-d'œuvre et des frais de transport, ainsi que des frais d'enlèvement et de réinstallation. **PDC INTERNATIONAL, INC., NE PEUT ETRE TENU POUR RESPONSABLE DE DOMMAGES-INTERETS DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU IMMATERIELS, Y COMPRIS DE BLESSURES CORPORELLES OU DE DEGATS MATERIELS OU D'UN QUELCONQUE DOMMAGE CONSECUTIF A L'UTILISATION OU A LA DEFAILLANCE DU SPA OU D'UNE PIECE DU SPA. CETTE DECHARGE DE RESPONSABILITE S'APPLIQUE PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE ET APRES SON EXPIRATION. LA SEULE RESPONSABILITE DE PDC INTERNATIONAL, INC., ET LE SEUL RECOURS DE L'ACHETEUR EN CAS DE RECLAMATION CONTRE PDC INTERNATIONAL, INC., POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, Y COMPRIS LA NEGLIGENCE OU LA DEFAILLANCE DU PRODUIT SOUS LES TERMES D'UNE GARANTIE TACITE DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UNE UTILISATION PARTICULIERE, INDEPENDAMMENT DU FAIT QUE LE DEFAULT AIT ETE APPARENT OU LATENT, SERONT LA REPARATION OU LE REMPLACEMENT DU SPA AVERE DEFECTUEUX, COMME EXPLIQUE PLUS HAUT, A LA DISCRETION DE PDC INTERNATIONAL INC., OU, A LA DISCRETION DE PDC INTERNATIONAL, INC., LE REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT. EN AUCUN CAS, PDC INTERNATIONAL, INC., NE SAURAIT AVOIR DE RESPONSABILITE EXCEDANT LE PRIX D'ACHAT PAYE PAR L'ACHETEUR.**

Toute action en justice liée à ou émanant de cette Garantie Limitée, dans tous les cas de figure, que le plaignant soit le client ou PDC Spas, ne pourra être portée que devant le Tribunal d'Instance du Comté de Lycoming (*Court of Common Pleas of Lycoming County*), ou devant le Tribunal du Middle District de Pennsylvanie, Etats-Unis (*United States District Court for the Middle District of Pennsylvania*), et devra être portée au maximum un (1) an après la date du problème motivant l'action en justice.

## PROCEDURE

Si le spa devait vous sembler défectueux pendant la période de garantie, la première étape consiste à d'abord écrire ou téléphoner au Point de Vente où le produit a été acquis. Votre Point de Vente vous fournira des informations supplémentaires. Si la réclamation ne peut aboutir de façon satisfaisante avec votre Point de Vente, écrivez à PDC International, Inc., P.O. Box 4007, Williamsport, PA, 17701, USA. Indiquez le nom du Point de Vente, son adresse, la date, ainsi qu'une COPIE DE LA FACTURE émanant du Point de Vente, et une description de la nature du défaut. Si le produit a été endommagé pendant son acheminement, déposez une réclamation auprès de l'entreprise de transports.

PDC International, Inc., se réserve le droit d'inspecter le produit défectueux sur place. Si le fabricant détermine que la réparation du défaut couvert par la garantie n'est pas faisable, il se réserve le droit de fournir un spa de remplacement de valeur égale au prix d'achat du spa original au lieu de réparer. Dans ce cas, les frais raisonnables d'enlèvement du spa original, les frais d'expédition du spa de remplacement depuis l'usine, la livraison et l'installation du spa de remplacement seront à la charge du propriétaire du spa. Le temps de garantie du spa de remplacement sera le reste du temps de garantie du spa original.

**PDC Spas est une marque déposée de PDC International, Inc., fabricant aux brevets répertoriés aux USA n°5345621 et n°5418984.**